

ACCREDITATION

ILNAS

olas

NEWSLETTER

AUDITOR'S SPECIAL N°. 2 (2016)

Juin 2016

Chers auditeurs et experts,

Voilà notre deuxième « Newsletter Auditor's special 2016 » comprenant les dernières nouvelles, mises à jour et des informations importantes pour nos auditeurs.

Pour nous tenir informer que vous a bien pris connaissance du contenu de chaque Newsletter, nous vous prions de bien vouloir retourner à l'OLAS, par retour d'e-mail, la phrase suivante :

« Par la présente, j'accuse réception de la « Newsletter Auditeurs » 02-2016 et prise de connaissance de son contenu. »

Votre NOM

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos commentaires ou suggestions pour que nous puissions encore nous améliorer.

Bonne lecture,

L'équipe OLAS



Législation nationale et européenne

Le [règlement grand-ducal du 26 janvier 2016 sur le contrôle technique des véhicules routiers](#)

adapte le cadre légal en vue de l'ouverture du contrôle technique automobile à la concurrence. Selon ce règlement, tout organisme de contrôle technique doit être accrédité en tant qu'organisme de type A selon la norme ISO/IEC 17020.

Le règlement définit notamment :

- les exigences minimales concernant les installations et équipements du contrôle technique
- les modalités de qualification des inspecteurs de contrôle technique
- Les opérations relatives au contrôle technique routier

La [Loi du 27 mai 2016 concernant les ascenseurs](#) et les composants de sécurité pour ascenseurs et modifiant la loi modifiée du 15 décembre 2010 relative à la sécurité des jouets transpose les dispositions de la directive 2014/33/EU en droit national.

La [Loi du 27 mai 2016 concernant la mise à disposition sur le marché d'articles pyrotechniques](#) transpose les dispositions de la directive 2013/29/EU en droit national.

Le [règlement \(UE\) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle](#) et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil, a été publié le 9 mars 2016.



Compétences des auditeurs

Nous vous informons que le document « [IAF MD 20:2016 - Generic Competence for AB Assessors: Application to ISO/IEC 17011](#) » sera d'application obligatoire à partir du **25 mai 2018**. IL a été adopté lors d'assemblée générale d'EA en date du 28 mai

2016. Ce document assure l'application cohérente et harmonisée de ISO/CEI 17011 pour définir la compétence générique des auditeurs. Suite aux commentaires sur la version draft de ce document, le tableau définissant les critères de compétences a toutefois été scindé en une partie obligatoire et une partie informative (soft skills, capacités physiques,...).

Préparation des audits

Les nouveaux modèles de rapport d'audit OLAS

	Rapport d'audit selon la norme ISO/CEI 17025 - 2005 et selon la norme ISO/CEI 17020 - 2012	
Nom de l'OEC		
Type d'audit (ex : PIS1+E1)		
selon la norme ISO/CEI 17025 - 2005 et selon la norme ISO/CEI 17020 - 2012 et selon la norme ISO/CEI 17065 - 2012		
(dossier no. 20xxx/0xxx)		
(ex : PIS1+E1)		
selon la norme ISO/CEI 17020 - 2012 et selon la norme ISO/CEI 17065 - 2012		
(dossier no. 20xxx/0xxx)		
(ex : PIS1+E1)		
selon la norme ISO/CEI 17065 - 2012 et selon la norme ISO/CEI 17020 - 2012		
(dossier no. 20xxx/0xxx)		
Les informations sur le type d'audit et le n° de dossier se trouvent sur l'ordre de mission		
Date: 2016-05-11 10:00:00		

Récemment, l'OLAS a fait parvenir 3 projets de rapport d'audit, ainsi que le nouveau formulaire F017 à ses auditeurs et clients pour commentaire.

Suite à l'analyse des commentaires et propositions, les nouveaux modèles ont été validés et publiés sur le portail-qualité en date du 30 mai 2016. Merci de les télécharger pour vos audits OLAS. A l'heure actuelle seulement les versions françaises sont disponibles ; les versions anglaises sont en préparation et seront publiées dans les meilleurs délais. N'hésitez pas à nous recontacter, si vous avez encore des questions ou commentaires à propos de nos nouveaux modèles.

- [F003a](#) – Rapport d’audit ISO/IEC 17025, 17020 et 17065 ;
- [F003b](#) – Rapport d’audit ISO 15189 ;
- [F003c](#) - Rapport d’audit ISO/IEC 17021-1 ;
- [F003d](#) - Rapport ISO 17021-1 – 17065 ;
- [F003e](#) – Fiche d’écart et d’action corrective ;
- [Formulaire « F017](#) - *Fiche récapitulative des critères de(s) la norme(s) traités lors des audits* ».



RAPPEL – à ne pas oublier, chers auditeurs qualité :

Conformément à la procédure OLAS « P002 – Réalisation des audits et définitions »

*.... Le responsable d’audit envoie l’intégralité du rapport final à l’OLAS et à l’OEC audité sous format électronique, **au plus tard 30 jours ouvrés**, après la réalisation de l’audit.*

Le [kit auditeurs](#) a été mis à jour sur le portail qualité également. N’oubliez pas de le télécharger avant de partir en mission pour l’OLAS. Ce kit comprend tous les formulaires qui vous seront utiles pour la réalisation de votre mission.

>>> Modifications récentes :

1) [L’annexe A005](#) – modifications importantes eu égard aux domaines de certification des SMQ.

Le kit auditeurs met également à votre disposition la dernière version de notre [base de données de réglementation nationale](#) et du [guide de l’accréditation](#).

L’annexe [A006](#) qui reprend pour chaque norme d’accréditation, l’ensemble des **documents OLAS, mais également EA, ILAC et IAF qui sont obligatoires pour l’accréditation des OEC** a été mise à jour récemment.

Procédures et politiques OLAS

>>> Modifications récentes :

1) Les formulaires [F002A](#) et [F002B](#) ont été de nouveau mis à jour.

2) L’annexe « [A004](#) – Modèles de portées d’accréditation » a été complétée afin de reprendre un modèle de portée par norme d’accréditation.

3) L’annexe « [A005](#) - Domaines d’accréditation couverts par l’OLAS » a été modifiée pour compléter les domaines techniques sous accréditation. Le paragraphe « Organismes notifiés » a été mis à jour quant aux directives et règlements applicables.

4) L’annexe « [A016](#) – Traçabilité des résultats de mesure aux étalons nationaux et internationaux » a été modifiée afin d’apporter des précisions supplémentaires au niveau des certificats d’étalonnage.

